



SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 28 mars 2024

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 14/03/2024 <i>vingt-huit mars deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY</i>
Présents : 8	Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, JEAN-CLAUDE SIRE, GISÈLE GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Patrick TRILLO représenté par INCARNATION MARTY, André JIMENEZ représenté par JEAN-JACQUES MARTY
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents:
	Secrétaire de séance: JEAN-CLAUDE SIRE

Objet: Approbation du Budget Primitif 2024 M57 - DE_022_2024

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 M57 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 231 655.11 €

Dépenses et recettes d'investissement : 130 772.56 €

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 231 655.11 € 231 655.11 €

Section d'investissement 130 772.56 € 130 772.56 €

TOTAL 362 427.67 € 362 427.67 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2024 M57,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 M57 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES RECETTES

Section de fonctionnement 231 655.11 € 231 655.11 €

Section d'investissement 130 772.56 € 130 772.56 €

TOTAL 362 427.67 € 362 427.67 €

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY
Signé